

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

1 jour
7 heures

Public

Toute personne qui connaît déjà les demandes
d'autorisation d'urbanisme papier, soit en tant
que citoyens, agents publics, architectes....

Prérequis

Connaissance de base informatique (internet,
mails...) et en marchés publics

Effectif

6 stagiaires minimum
8 stagiaires maximum

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports pédagogiques remis en amont de la formation
- Supports PPT de cours vidéoprojeté
- Exemples en direct d'utilisation des sites

- Méthode théorie-pratique : exercices écrits, mise en situation, cas pratiques, théorie

Formateur

Formateur spécialisé

Suivi et évaluation

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation. Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et une attestation de formation sera remise.

Informations complémentaires

Accessibilité de la formation

Afin de garantir un accueil attentif aux personnes en situation de handicap, en difficultés d'accessibilité ou nécessitant tout accompagnement spécifique, nous vous invitons à nous contacter au préalable afin d'étudier votre situation.

Objectifs de la formation

Les objectifs de cette formation très opérationnelle sont de permettre aux participants d'appréhender la SVE côté citoyen (pétitionnaire), de compléter une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne et de comprendre ses suites en mairie et ailleurs.

Objectifs pédagogiques

- A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :
- Être capable de remplir en ligne une demande d'autorisation d'urbanisme
 - Être capable de suivre en mairie cette demande
 - Être capable de suivre cette demande jusqu'à son aboutissement.

Contenu

1. Rappel sur la Dématérialisation en général et les demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisées en particulier
 - Les textes de loi
 - Les dates d'application et contraintes
2. SVE et PLAT'AU : concepts et théories
 - Ce que c'est
 - Service-public.fr
 - Les contraintes et avantages
3. SVE/AD'AU : les débuts et suites de la demande d'autorisation d'urbanisme dématérialisée
 - Comment faire une demande d'autorisation d'urbanisme dématérialisée quand on est un particulier, avec assistance
 - Cas pratiques en direct...
4. AVIS'AU, RIE'AU (Réception, information et échanges des Autorisations d'urbanisme) : AEE, ARE et Instructions
 - LRE : lettre recommandée électronique
 - ARE : accusé de réception électronique
 - AEE : accusé d'enregistrement
 - Délais
 - Instructions : pièces complémentaires, acceptations, décisions : communes déposant les dossiers sur PLAT'AU (PLAteforme des Autorisations d'Urbanisme)
 - Les suites... : arrêté proposé à la signature du maire via PLAT'AU